

**MONDO TV FRANCE**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 1.100.000 euros**  
**Siège social : 52, rue Gérard 75013 PARIS**  
**489 553 743 RCS PARIS**

<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 avril 2017</b>
---

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Mixte en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

**Au titre de l'assemblée générale ordinaire**

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et présentation des comptes ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice et lecture du rapport spécial du Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des conventions réglementées et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat social ;
- Renouvellement/nomination des membres du conseil d'administration

**Au titre de l'assemblée générale extraordinaire**

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la consultation triennale prévue par l'article L 225-129 et L 225 129 -6, al. 2 du code de Commerce et à l'article L 3332-18 du code du Travail.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservé aux salariés en vertu des articles L.225 129-6, al 2 du code de Commerce et à l'article L 3332-18 du code du Travail – suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Nous vous rappelons qu'il s'agit du 11ème exercice de notre société.

Cet exercice a été marqué par :

- La poursuite du développement signé avec France 3 pour le projet de Rocky Kwaterner, et le développement d'un nouveau projet Disco Dragon ;
- La recherche de nouveaux projets à forte notoriété.

## **SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La société finalise le développement de la production de « Rocky Kwaterner » pour la mettre en fabrication au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2017, et poursuivre le développement de Disco Dragon en vue de l'obtention d'une convention de développement en 2017.

Nous poursuivons par ailleurs nos recherches de nouveaux projets issus d'œuvres jeunesse et / ou de projets originaux.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Néant

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Néant

## **EVENEMENTS POST CLOTURE**

Aucun événement post-clôture n'ayant un lien direct avec une situation existante à la clôture de l'exercice et ayant une influence sur le patrimoine et la situation financière notable de l'entité n'a eu lieu.

## **RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2016

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 338 047 euros contre 2 416 922 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

La production immobilisée s'élève à 40 797 euros contre 436 075 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 422 056 euros contre 2 857 333 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1034 698 euros contre 2 842 534 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Le résultat d'exploitation ressort en négatif de 612 642 contre un résultat positif de 14 799 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à 316 014 euros contre 346 380 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Le montant des charges sociales s'élève à 130 996 euros contre 146 713 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

L'effectif salarié moyen qui s'élève à 3 salariés au 31/12/2016.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 977 euros, d'un résultat exceptionnel positif de 115 999 euros, le résultat net de l'exercice ressort à une perte de 483 784 euros contre un bénéfice de 295 270 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Compte tenu des éléments ci-dessus le résultat de l'exercice se solde par une perte de 483 784 euros.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 853 163 euros.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes comptables que celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 483 784 euros de la façon suivante :

Report à nouveau : 483 784 euros

## **DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

La société a distribué en 2016, un dividende à hauteur d'un montant de 126 839 euros.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

## **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-86 DU CODE DE COMMERCE**

Il n'a pas été conclu de convention rentrant dans le champ d'application de l'article L225-86 du Code de Commerce au cours de l'exercice

#### **LISTES DES MANDATAIRES SOCIAUX**

- Monsieur Matteo Corradi, de nationalité italienne, né le 26 février 1974 à Rome (Italie) et demeurant via Siracusa 2/A 00161 Rome (Italie) ; Président du conseil d'Administration
- Monsieur Carlo Marchetti, de nationalité italienne, né le 17 Septembre 1969 à Rome (Italie) et demeurant Via dell'Orsa Maggiore 125, 00144 Rome (Italie) ; Administrateur
- Madame Eve Charlton, de nationalité française, née le 25 octobre 1950 à Paris (75006) et demeurant 32 avenue Duquesne 75007 Paris. Administrateur
- Monsieur Fabrizio Balassone, de nationalité italienne, né à Vérone (Italie) le 19 Mars 1949 et demeurant Via Attilio Friggeri 55, 00136 Rome (Italie), Administrateur

Les mandats des mandataires sociaux arrivant à échéance à la clôture de l'exercice du 31/12/2016, l'assemblée générale sera amenée à statuer sur la nomination de nouveaux membres ou leur renouvellement

#### **DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE**

Madame Eve Baron-Charlton exerce les fonctions de Directrice Générale dans le cadre du mandat qui lui a été confiée par le Conseil d'administration du 20 février 2013.

A l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration se réunira afin de renouveler ou nommer un/une Directeur/trice Générale.

#### **JETONS DE PRESENCE**

Aucun jeton de présence ne rémunère les membres du Conseil d'administration.

#### **DELAI DE REGLEMENT FOURNISSEUR**

Annexe jointe.

#### **PROPOSITION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES**

Nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de notre société ne détiennent aucune participation dans le capital social de la société au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce.

Par conséquent, dans le cadre de la consultation triennale de l'assemblée générale prévue par l'article L.225-129-6, al.2 du Code de commerce, il doit être proposé une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés aux conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du travail.

Nous vous demandons donc de vous prononcer sur cette augmentation de capital et en cas de réponse positive, de consentir à votre Conseil d'administration une délégation de pouvoirs afin de réaliser l'augmentation de capital et de modifier corrélativement les statuts de la société.

En cas d'adoption de la proposition, l'assemblée générale doit décider :

D'autoriser le Conseil d'administration à procéder dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée, à une augmentation de capital réalisée conformément aux dispositions de l'article L 1332-18 et suivants du code du travail, d'un montant maximum de 3 % du capital, qui sera réservée aux salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise mis en place par la société ;

De supprimer, en faveur desdits salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de la présente résolution ;

De déléguer sa compétence et tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre la présente décision dans les conditions légales et notamment :

- mettre en place un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du code du Travail
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital
- fixer le délai de libération des actions
- constater la réalisation de l'augmentation de capital et apporter aux statuts les modifications nécessaires et généralement, faire le nécessaire.

Nous vous signalons qu'en l'état des affaires de la société, cette décision ne nous paraît pas opportune et nous vous demandons en conséquence de rejeter cette résolution.

## **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport et nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

## **IDENTIFICATION SOCIETE MERE – CONSOLIDATION**

La société MONDO TV SPA, société par actions de droit italien au capital de 13 212 414 euros, dont le siège social est à Rome (Italie) via Brenta 11 cap 00198, enregistrée sous le numéro REA 604174, représentée par Monsieur Orlando Corradi, son Président, détient 40 % du capital de la Société. La société MONDO TV France est en intégration globale.

## **TABLEAU DE RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES**

Vous trouverez en annexe le tableau de résultats des cinq dernières années.

Le conseil d'administration